



ARRETE N° 2025_0046

**ARRETE DE CIRCULATION - Avenue de la Libération et Rue des Fleurs,
portant abrogation et remplacement de l'arrêté N°2025_0037**

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,

VU Le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
VU le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté n°2025_37 du 21/01/2025 portant arrêté de circulation dans la rue des Fleurs,
VU les travaux de pose de canalisation AEP en fonte DN 100 à réaliser par l'entreprise MERLIN TP domiciliée TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX, représentée par Monsieur ERNOULT Jean-Michel dans l'avenue de la Libération et la rue des Fleurs,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
CONSIDERANT que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : L'arrêté n°2025_037 du 21/01/2025 portant arrêté de circulation dans la rue des Fleurs est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 : A compter du 3 mars 2025, et jusqu'au 3 avril 2025 :

- Le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (traversée de route par demi chaussée avec circulation alterné par feux tricolores dans le sens des Points Repères (PR) décroissants) dans l'avenue de la Libération au niveau de l'intersection de la rue des Fleurs ;

- La circulation sera interdite et le stationnement interdit dans la Rue des Fleurs.

La circulation sera déviée par l'avenue de la Libération et par la rue des Déportés.

Article 3 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 4 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 5 : L'entreprise MERLIN TP est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 6 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 27/01/2025

Le Maire,



Date d'affichage : 27/01/2025

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802931228



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : ERNOULT Prénom : JEAN MICHEL

Dénomination : MERLIN TP Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011

Chef Sogelink

Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France

Téléphone 0238971003 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : merlin-tp-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue des Fleurs

Code postal 45700 Localité : VILLEMANDEUR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : POSE CANALISATION AEP FONTE DN 100

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : 03/03/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 03/03/2025

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 2 1 0 1 2 0 2 5

Nom : PIAULT Prénom : Sabrina Qualité :





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.69858591,47.99007749 2.69890777,47.99008467 2.69922964,47.98882809 2.6989185,47.98881373 2.69858591,47.99007749</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(47.990077 2.698586); (47.990085 2.698908); (47.988828 2.699230); (47.988814 2.698919); (47.990077 2.698586);

DEPARTEMENT DU LOIRET

Formulaire à transmettre
aux Services Techniques
de la commune de VILLEMANDEUR

ENTREPRISE :

MERLIN TP
415 Rue des Merisiers
45700 PANNES
Responsable du chantier :
GALLET Nicolas , conducteur de travaux 06 14 69 97 00
Philippe MITTEAU , chef d'équipe 06 14 69 67 14

DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL

Lieu des travaux : avenue de la Libération

Début des travaux : du 3 mars au 3 Avril 2025

Délai des travaux : 1 mois

Type de travaux à effectuer : Pose canalisation AEP Fonte DN100

SOUHAIT DE L'ENTREPRISE

- rue barrée oui
 non
- Stationnement interdit oui
 non
- Traversée de route
par demi chaussée oui
 non
- Alternat par feux oui
 non
- Alternat par panneaux oui
 non

Fait à PANNES le 23 Janvier 2025
L'entreprise

MERLIN TP
415 rue des Merisiers
Parc Activités Arborie - 45700 PANNES
Tél. 02.38.97.10.03
RCS Orléans B 775 532 955 - Siret 775 532 955 00033
SAS au capital de 168 000 € - N° TVA FR 42 775 532 955

COMMUNE DE VILLEMANDEUR
SERVICES TECHNIQUES – 31 Rue JOSDON – 45700 VILLEMANDEUR
Tél : 02.38.07.16.70 Fax : 02.38.93.06.91

ENTREPRISE :

MERLIN TP
415 Rue des Merisiers
45700 PANNES
Responsable du chantier :
GALLET Nicolas , conducteur de travaux 06 14 69 97 00
Philippe MITTEAU , chef d'équipe 06 14 69 67 14

DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL

Lieu des travaux : rue des Fleurs

Début des travaux : du 3 mars au 3 Avril 2025

Délai des travaux : 1 mois

Type de travaux à effectuer : Pose canalisation AEP Fonte DN100

SOUHAIT DE L'ENTREPRISE

- rue barrée oui
 non
- Stationnement interdit oui
 non
- Traversée de route
par demi chaussée oui
 non
- Alternat par feux oui
 non
- Alternat par panneaux oui
 non

Fait à PANNES le 23 Janvier 2025
L'entreprise

MERLIN TP

415 rue des Merisiers
Parc Activités Arbores - 45700 PANNES
Tel. 02.38.07.16.70

RCS Orléans N° 775 532 955 - Siret 775 532 955 00133
Capital de 100 000 € - N° TVA FR 42 775 532 955

COMMUNE DE VILLEMANDEUR
SERVICES TECHNIQUES – 31 Rue JOSDON – 45700 VILLEMANDEUR
Tél : 02.38.07.16.70 Fax : 02.38.93.06.91

